

La formation des corps de ferme

La plaine que ses abondantes moissons rendent la plus belle de l'Île-de-France...

C'est ainsi que l'Intendant de Paris qualifiait le Pays de France en 1694. Le fait est que cette plaine fertile, s'étendant au nord de Paris sur le Pays de France et le Valois, réunit les conditions optimales pour la culture des céréales.

Dès le haut Moyen Âge, une organisation cohérente se met en place dans ces plaines, sous l'égide souvent des abbayes propriétaires d'une partie importante du foncier. Au XII^e siècle, de grandes exploitations sont déjà constituées. Ainsi entre 1136 et 1148, l'abbaye de Chaalis édifie des bâtiments pour trois domaines qu'elle possède, de 250 hectares chacun : à Vaulerent (près de Villeron), à Choisy-aux-Boeufs (près de Vémars), ces deux lieux à la limite actuelle du Parc régional, et à Stains, près de Villeneuve-sous-Dammartin. Elle demeurera propriétaire de ces fermes jusqu'à la Révolution, où les propriétés seront vendues comme biens nationaux en 1791.

Mais, en dehors de ces exemples extrêmes, la plaine de France et le Valois se couvrent de fermes d'importance différente, le plus souvent de 20 à 90 hectares.

Quelle que soit la dimension de l'exploitation, ses bâtiments devaient pouvoir abriter le propriétaire ou le fermier et son personnel, ainsi que le bétail et les récoltes. Dès le Moyen Âge, ces fermes sont souvent à cour fermée. Un mur de pierres enclot les espaces entre les différents bâtiments. Cette enceinte bien fermée constitue une protection contre le vol, les pillages. À l'intérieur se trouvent également le potager, le verger, qui doivent répondre aux besoins de la ferme. La surface ainsi occupée à l'intérieur des murs peut atteindre, pour les fermes les plus importantes, 4 à 5 hectares.

Les fermes et leur enceinte comprennent généralement les éléments suivants :

- **Une porte charretière** qui constitue le plus souvent la seule entrée. Elle est assez large et haute pour laisser passer les attelages et les charrettes des récoltes.
- **Le corps d'habitation** qui abrite le propriétaire ou le fermier et sa famille. Les servantes y dorment également dans une « petite chambrette » ou dans le fournil.
- **L'écurie** qui abrite les chevaux, lesquels tiennent la première place dans l'exploitation. Ils sont indispensables pour les travaux agricoles et les transports. Les charretiers et les garçons de ferme couchent à l'écurie, soit dans une chambre séparée des chevaux par une cloison, soit sur des châlits scellés dans le mur.
- **Les différentes étables** qui abritent :
 - les bovins : leur élevage important jusqu'au xvii^e siècle, décline ensuite. Le beurre et le fromage fabriqués dans la laiterie sont une source de revenus.
 - les moutons : ils ont tenu très longtemps la deuxième place après les chevaux. Après les récoltes, ils étaient parqués dans les chaumes et les jachères et participaient à la fumure des terres. Leur vente apportait un supplément de revenus appréciable.
 - les porcs : leur élevage a été important jusqu'au milieu du xvii^e siècle. Les propriétaires imposaient souvent, en complément de fermage (en « suffrage »), la livraison de porcs gras. Cette pratique disparut peu à peu à partir des années 1650.
- **Les granges** dont la dimension varie avec l'importance de l'exploitation. Pour une ferme d'une trentaine d'hectares, la grange de trois travées est la plus courante. Elle abrite les récoltes et comporte l'aire de battage.
- **Les granges aux dîmes**, couramment appelées granges dîmières, où était entreposé le produit de la dîme.

La dîme, ancien impôt en faveur de l'église, consistait en un prélèvement obligatoire sur les récoltes. En général inférieur au dixième des récoltes, elle en représentait environ 1/14^e ou 1/15^e. Les granges dîmières étaient parfois d'une taille imposante. Celle de Vaulerent construite par l'abbaye de Chaalis, avec treize travées, mesure 72 mètres de long. La grange dîmière de Fourcheret se rapproche de ces dimensions.

- **Les colombiers** qui représentent une particularité dans le bâti de certaines fermes.

À l'origine le « droit de colombier » était reconnu « à tout seigneur ayant fief, censive et domaine de cinquante arpents de terres » (environ 20 hectares). Il avait donc droit à un colombier à pied « avec boulines jusqu'au rez-de-chaussée » (bouline : trou pratiqué dans un pigeonnier, sorte de pot de terre destiné à faire nicher les pigeons). Ce droit était donc uniquement un droit seigneurial.

« Cette famille habitait une métairie qui n'attestait sa noblesse que par un colombier » (Chateaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe)

Par la suite, les propriétaires de même importance, mais qui n'étaient pas « siège de fief », se firent reconnaître ce droit. Cela représentait pour eux la reconnaissance de leur position au village. Il existe encore des pigeonniers sur le territoire du Parc naturel régional, comme celui de la ferme Bocquillon à Baron, construit au-dessus de la porte cochère.

• Enfin le **potager et le verger** qui fournissent les légumes et les fruits pour les repas des fermiers et des serviteurs. Inclus dans l'enceinte du corps de ferme, ils peuvent atteindre un hectare dans les plus grandes exploitations. Une partie de la production est alors vendue.

Du Moyen Âge à la Révolution, les fermes et leurs bâtiments subirent des épreuves, voire des destructions causées par les conflits : guerre de Cent Ans, guerres de religion, Fronde, dommages qu'il fallut réparer la paix revenue. La couverture en chaume du Moyen Âge a été remplacée progressivement par la tuile à partir du milieu du milieu du **xvi^e** siècle.

La structure de ces corps de ferme demeura stable au cours du **xix^e** siècle, car il n'y a pas eu d'évolution majeure dans le mode de culture et dans le matériel agricole. Les chevaux sont l'unique moyen de traction, les récoltes se font manuellement à l'aide d'une main-d'œuvre nombreuse. Il faudra attendre la motorisation et la mécanisation du matériel au **xx^e** siècle pour que les bâtiments existants cessent de correspondre aux besoins.

Fourcheret, situé sur le territoire de Fontaine-Chaalis, dans la plaine à mi-chemin entre cette commune et Montépilloy, représente un exemple-type de corps de ferme à cour fermée. L'ensemble est contenu dans un espace de 40 000 mètres carrés, entièrement clos par un mur de pierres.

Dans cette région, dès le haut Moyen Âge, les moines de l'abbaye de Chaalis défrichaient la plaine pour la mettre en culture. Ils commencent d'édifier les bâtiments nécessaires aux 140 hectares que devait atteindre l'exploitation : les écuries, les étables, les granges, le logement pour les moines qui faisaient valoir le domaine.

Puis, au début des années 1200, l'abbaye abandonne le faire-valoir direct et met son exploitation en fermage. Une grange dîmière, destinée à recevoir les récoltes prélevées pour la dîme due à l'abbaye, est construite dans l'enceinte.

Cette grange dîmière de Fourcheret, remarquablement conservée, est impressionnante par ses dimensions : 62 mètres de longueur, 26 mètres de hauteur au sommet de sa charpente. Elle comporte 10 travées de chaque côté, qui ont emmagasiné pendant des siècles les gerbes de céréales. Les granges trouvent aujourd'hui leur utilité en abritant les cellules de stockage de grains.

En 1791, l'exploitation atteint une surface de 210 hectares. Elle est vendue comme bien national et est achetée par un propriétaire foncier qui y installe un laboureur, ancêtre de l'occupant actuel, Monsieur Patria. Huit générations se sont succédé dans cette ferme depuis 1802.

Jusqu'au milieu du xx^e siècle, l'ensemble du bâti a été utilisé. L'évolution du matériel agricole depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le remplacement des chevaux par les tracteurs, l'arrivée des moissonneuses-batteuses et de matériels aux dimensions de plus en plus importantes ont rendu les bâtiments existants inadaptés. Il a donc fallu en construire de nouveaux, correspondant mieux aux besoins, implantés de façon à ne pas rompre l'harmonie de la ferme ancienne. Une maison d'habitation, construite vers 1870, a remplacé le logement du fermier compris dans les constructions primitives, déjà agrandies.

Depuis 1971, la production est uniquement végétale et se fait avec une main-d'œuvre réduite : 3 personnes actuellement pour 475 hectares, contre 4 en 1971 pour une surface nettement moins importante, et, plus loin dans le temps, avant la mécanisation, peut-être 40 commis, tout au moins au moment des récoltes.

Cette ferme, avec son grand mur d'enceinte, sa belle grange dîmière, son bâti ordonné entourant la cour, représente bien les corps de ferme créés depuis près d'un millénaire dans notre région, et elle peut raconter son histoire ; autre détail, chaque parcelle a un nom qui lui est resté au cours du temps, et qui existe encore aujourd'hui.



*Avec l'aimable autorisation des KIWANIS,
club de Chantilly, Creil et Senlis*